

DIOCESE DE BUNIA B.P. 19 Bunia - R.D. Congo P.O. Box 134 Paidha W/N- Uganda <i>L'Evêque</i>	 <i>"Ecclesiam tuam"</i> S.E. Mgr D. URINGI Evêque de Bunia	Tél. : + 243 99 40 10 112 E-mail : evechebunia@yahoo.fr
---	---	--

DÉCRET PORTANT FERMETURE DE L'EGLISE DE LA PAROISSE
SAINT JEAN DE CAPISTRAN DE LOPA
N°002/DB/UUD/EV/0725

Nous, Monseigneur Dieudonné URINGI, par la grâce de Dieu et par la bienveillance du Siège Apostolique, Evêque de Bunia;

Etant donné notre pouvoir d'affection et de désaffection des lieux de culte en vertu des canons 1206 et 1212 ;

Considérant le respect qui doit être dû aux lieux sacrés (Can. 1210) et à la très Sainte Eucharistie (Can. 898) ;

Considérant la profanation de l'Eglise paroissiale, du Très Saint Sacrement et du sanctuaire marial à Lopa perpétrée par les miliciens de la CODECO le lundi 21 juillet 2025 ; action gravement injurieuse et contraire à la sainteté des lieux de culte qui requiert **réparation en vertu du canon 1211** ;

Considérant la **menace contre l'intégrité physique et morale subies par un des prêtres** œuvrant dans cette structure ecclésiale ;

Considérant le vandalisme systématique du presbytère et la mort tragique infligée à un fidèle chrétien dans le même presbytère ;

Considérant les dispositions canoniques en vigueur y référant: Canon 384; et notamment Canon 391, §1;

Considérant notre pouvoir ordinaire, propre et immédiat (Canon 381, § 1) ;

Décrétons :

Article 1. La fermeture de l'Eglise de la Paroisse Saint Jean de Capistran de Lopa, jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les prêtres pourront rencontrer les chrétiens dans les structures ecclésiales des secteurs accessibles en dehors de celles qui ont fait objet de profanation.

Article 3. La réinstallation des prêtres à Lopa dépendra du **rétablissement de la situation sécuritaire dans la contrée**, permettant d'y faire l'apostolat sans mettre en péril des vies innocentes d'une part et, d'autre part favorisant :

- 1° La réhabilitation de l'Eglise et sa nouvelle dédicace,
- 2° La réhabilitation et la bénédiction de la Grotte mariale,
- 3° La réhabilitation et la bénédiction du presbytère.

Article 4. L'organisation des exercices spirituels suivants ;

- Une neuvaine d'adoration eucharistique et de prière du chapelet de la Miséricorde divine pour la paix et la réconciliation en Ituri, à partir de 15h00' dans les paroisses, chapelles publiques et privées, secteurs et CEV ; et pour implorer le pardon de Dieu sur le diocèse de Bunia et la conversion des cœurs des auteurs de la profanation des lieux et objets sacrés à Saint-Jean de Capistran de Lopa, à partir du lundi 28 juillet 2025.
- Une journée de prière et de pénitence dans tout le diocèse, à une date ultérieure.

Article 5. Le renforcement de la foi des fidèles à travers une catéchèse spéciale sur la sacralité des lieux et objets de culte et de l'Eucharistie.

Article 6: Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret qui entre en vigueur à la date de sa signature.

~ 3 ~

Nous confions la cause des chrétiens de Lopa à l'intercession maternelle de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu et notre Mère, et les rassurons de notre sollicitude paternelle.

*Donné à Bunia, de la Curie épiscopale,
le Vingt-sixième Jour du Septième mois
de l'Année du Seigneur Deux Mille Vingt-Cinq,
la Vingtième de notre Episcopat.*



† Dieudonné URINGI,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dieudonné Uringi", written over a circular stamp that matches the official seal of the Bishop of Bunia.

Evêque de Bunia